

E 2001 (B) 1/85

*Le Conseiller de Légation à la Division des Affaires étrangères  
du Département politique, L. Cramer,  
au Chef du Département politique, F. Calonder*

Copie

Berne, 20 décembre 1918<sup>1</sup>

QUELQUES IDÉES SUR L'AVENIR  
DE LA SUISSE À EXPOSER  
À MONSIEUR LE PRÉSIDENT WILSON

Dans la lutte des influences et des compétitions considérables qui vont se manifester à l'occasion des prochaines négociations, la Suisse aura, semble-t-il, un intérêt majeur à s'appuyer de préférence sur la nation qui pratique les mêmes maximes et dont l'idéal se rapproche le plus du sien, la grande et libérale Amérique. Le chef influent de cette puissance considérable, le Président Wilson, dont les origines, l'éducation et le tempérament font le descendant spirituel le plus authentique du calvinisme genevois, est, sans contredit, de tous les chefs d'Etat celui qui, par sa compréhension intuitive de la mentalité républicaine suisse, est le mieux à même d'interposer sa grande autorité pour assurer à la Confédération les promesses qu'il a formulées à réitérées fois, avec une précision si grande, dans ses discours et déclarations. (Le droit des petites nations, le libre accès de tous les peuples à la mer, etc. ...).

Si l'on peut admettre, avec une certitude assez grande, que l'Angleterre et la France poursuivent actuellement des buts dans lesquels l'impérialisme<sup>2</sup> tient une

---

1. Cette copie, non datée, porte des corrections de plusieurs personnes, entre autres de F. Calonder; une autre copie de ce document sans rajouts est datée du 20 décembre 1918 et signée: Lucien Cramer.

2. Remarque manuscrite, probablement de F. Calonder, en bas de page: voir les conclusions de Sorel [?.] traité de 1815.

assez large part, il n'en est pas de même du chef de la République américaine. C'est pourquoi la Suisse doit faire fonds sur l'influence morale qu'il sera tenté d'exercer pendant son séjour en Europe avec une ténacité et une persévérance d'autant plus grandes qu'il sentira une opposition plus forte chez les Alliés à l'exécution du programme libéral qu'il a fait sien.

Il est à souhaiter que l'influence morale du Président suffira à faire triompher la voix de la justice et de la modération.

En termes généraux, telles sont les idées qui pourraient être présentées, sous une forme très résumée, au Président Wilson, à l'occasion de sa visite:

Il ne semble pas que la Suisse doive attacher d'importance aux questions territoriales. Sa puissance militaire lui interdit toute ambition de ce côté-là. Tout au plus pourrait-elle songer à gagner, sur deux ou trois points, les frontières économiques indispensables.

C'est en effet beaucoup plus sa situation morale et économique dans la future Société des Nations que son étendue territoriale qui doit être envisagée par elle. Etant donné que l'impérialisme n'a jamais eu de succès ni dans l'ancienne ni dans la nouvelle Confédération, et qu'il a été de la politique traditionnelle des Suisses de refuser toute adjonction à laquelle ces derniers auraient pu songer (Haute-Italie, Bourgogne, Valteline, etc. ...), il serait impolitique au plus haut degré de prêter l'oreille à des projets d'agrandissement et à des suggestions telles que celle dont il a été question en dernier lieu, quand on a cru devoir agiter la question d'une annexion du Vorarlberg à la Suisse. On se demande en effet ce qu'aurait à gagner notre pays à s'adjoindre des populations pauvres, ignorantes, bigotes, peu actives, ne présentant que peu de traits communs avec celles de la Suisse. Qu'on n'oublie pas qu'en 1870 la Confédération avait sagement refusé le don de l'Alsace que Bismarck songeait à lui faire.

A un moment où deux grands empires voisins ont une tendance marquée à se fractionner, la Suisse doit bien se rendre compte que son importance réelle ne repose pas sur son étendue territoriale, mais exclusivement sur le rôle international auquel la destine sa situation géographique d'une part et, d'autre part, les traditions séculaires qui tendent à faire d'elle un foyer de libéralisme et d'internationalisme. A examiner de près l'histoire de ce pays, il n'est pas difficile de concevoir que cette nation, composée d'éléments hétérogènes, et dotée d'un pouvoir essentiellement fédéraliste et décentralisé, n'a jamais suivi de ligne politique déterminée.

Il serait très dangereux pour la Suisse d'accepter un agrandissement de ses frontières qui lui donnerait l'apparence de quitter la politique de stricte neutralité qu'elle a observée pendant plusieurs siècles, pour se lancer dans celle des autres pays. On peut observer du reste, par les exemples historiques récents, que les annexions n'ont guère profité à ceux qui les ont effectuées. Que l'on songe à ce qu'a été, pour l'Allemagne, la question d'Alsace-Lorraine ou celle du Schleswig-Holstein, ou, pour l'Autriche, celle de la Bosnie-Herzégovine!

La Suisse doit tendre bien plus à s'affranchir du contrôle de ses voisins qu'à s'annexer une partie de leurs possessions. L'obtention de la libre navigation sur le

Rhône et le Rhin et l'affranchissement de toute entrave pour ses importations et exportations seront d'une bien plus grande importance pour elle que n'importe quel agrandissement territorial.

Nous proposons donc de *préparer d'urgence* le programme qui doit être soumis au Président Wilson lors de sa prochaine visite. S'il renonçait à venir en Suisse, les vœux contenus dans ce programme pourraient lui être communiqués à Paris.

1. La Confédération sollicite de l'intervention du Président son admission au futur Congrès de la Paix, dans lequel elle aurait entre autres à développer les idées suivantes.

2. En principe, la Confédération s'abstiendrait de demander ou d'accepter des agrandissements territoriaux qui risqueraient de lui faire perdre la situation morale qu'elle occupe dans le monde. Son ambition consiste plutôt à demeurer le foyer des institutions internationales, telles que la Croix-Rouge élargie. Elle serait en outre heureuse de devenir le siège des institutions nouvelles qui seraient issues de la Société des Nations. En effet, la Suisse, terre séculaire d'asile pour les idées généreuses autant que pour les hommes obligés de fuir leur pays, se prêterait particulièrement, grâce à sa situation géographique et à ses traditions, au rôle dans lequel elle n'a cessé de fournir ses preuves.

3. Pour remplir le rôle qu'elle ambitionne et rendre de nouveaux services à l'Europe, il importe à la Suisse d'entrer dans la Société des Nations, en sa qualité de la plus ancienne des démocraties modernes. Elle demande pour cela l'appui du Président Wilson. Pour l'accomplissement de sa tâche dans cette Association, il lui est indispensable de rester forte, prospère et indépendante. C'est la raison pour laquelle elle réclame avec insistance:

a) le maintien de sa neutralité, qu'il y aura lieu toutefois d'élargir et de préciser, dans un sens qui ne laissera subsister aucun doute sur la nature de cette neutralité.

Il semble à la Suisse que sa neutralité permanente lui permet de pratiquer sans autres une politique qui correspond aux tendances de la Société des Nations. En effet, l'existence d'organismes qui, tout en faisant partie de la Société des Nations, ne seraient pas belligérants, peut avoir une grande valeur pour les Etats ou groupes d'Etats en guerre et pour le rétablissement de la paix. Dans la Société des Nations, la médiation d'Etats à neutralité permanente pourrait acquérir une grande valeur morale.

b) la liberté économique qui devrait être donnée à la Suisse sous forme de l'accès à la mer et de la liberté de ses relations commerciales avec ses voisins.

Il sera de l'intérêt bien entendu de la Suisse d'opposer une barrière suffisante à la concurrence et à l'infiltration allemandes, qui n'ont pas été sans lui causer un préjudice sérieux avant et pendant la guerre actuelle. La Suisse est disposée à fournir aux Puissances de l'Entente des gages. Tant que les relations commerciales de l'Entente avec les anciens Etats centraux serai/ent interdites ou soumises à des limitations, la Confédération serait prête notamment à organiser de concert avec les Alliés le contrôle efficace de ses réexportations. Elle demande cependant de mettre fin au système arbitraire imposé par le régime des listes noires. Il n'y a

rien d'humiliant ni d'incompatible avec les droits de l'Etat souverain à admettre un certain contrôle des exportations pendant la période de transition, étant admis que ce contrôle s'exercerait d'une manière compatible avec l'indépendance de la Suisse.

Ce sera le cas d'introduire l'institution de la «marque suisse», d'admettre la création de certificats de nationalité et de tolérer un certain contingentement de la part des Alliés.

Ces mesures contribueraient non seulement à affermir la confiance de l'Entente dans la loyauté de la Suisse, mais à développer considérablement la prospérité du commerce et de l'industrie nationaux qui, par un échange heureux, s'alimenteraient de matières premières auprès des Pays de l'Entente auxquels ils fourniraient en retour des produits manufacturés.

4. Le développement des ressources industrielles de la Suisse si indispensable à sa prospérité, nécessitera probablement la puissante aide financière de l'Amérique.

Il serait indispensable d'attirer l'attention du Président non seulement sur les grands projets de la navigation fluviale, mais encore sur le développement indispensable des ressources électriques de la Confédération, qui doivent la rendre indépendante du charbon étranger et lui permettre de favoriser non seulement ses moyens de transport, mais aussi son industrie, qui jouit actuellement d'une excellente réputation. Par là, elle sera mieux à même d'échapper à l'emprise de l'Allemagne et d'entreprendre la concurrence avec cette Puissance, qui absorbait jusqu'à la main d'œuvre de la Suisse. (On affirme que l'Usine Krupp vient de licencier 40.000 ouvriers de nationalité suisse).

L'Amérique pourrait rendre un service signalé à la République amie en mettant à sa disposition ses énormes ressources financières et les matières premières dont elle dispose abondamment.<sup>3</sup>

---

3. *Note manuscrite à la fin du texte, probablement de Cramer: «Neutralité territoriale suisse: contrées voisines (Savoie. Valteline. Vorarlberg. Alsace). La Suisse défendrait son territoire, les contrées voisines seraient protégées par l'armée internationale. Cette armée devra pouvoir traverser la Suisse.»*